

10. Mécanisme de financement

Décision : SC-11/14 : Mécanisme de financement

Contexte :

La Conférence des Parties prend note de la version actualisée de l'ensemble complet de directives à l'intention du mécanisme de financement¹¹ et des résultats de la réunion concernant la manière de procéder au retrait, à la simplification et à la consolidation des directives à l'intention du mécanisme de financement.¹²

Suivi :

	Demande d'information	Répondants	Méthode de présentation	Dates limites de communication des informations
	Évaluation des besoins de financement pour la période 2026-2030			
(a)	Les Parties et autres parties intéressées sont invitées à fournir les informations pertinentes nécessaires pour entreprendre l'évaluation des besoins de financement énoncés dans le mandat pour l'évaluation du financement nécessaire aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition pour la mise en œuvre de la Convention au cours de la période 2026 - 2030.	Parties Autres intéressés	Veillez adresser vos demandes au Secrétariat par l'intermédiaire de la personne de contact indiquée ci-dessous.	31 août 2024
(b)	Les Parties qui sont des pays développés sont invitées à utiliser, selon qu'il conviendra, les questionnaires en ligne et autres formulaires et, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'article 13 de la Convention de Stockholm, à fournir au Secrétariat, des informations sur les apports, en particulier les ressources financières nouvelles et additionnelles, qu'ils pourraient fournir pour appuyer la mise en œuvre de la Convention, en y incluant des informations sur l'accès à cet appui.	Parties	Un questionnaire en ligne sera disponible sur le site web de la Convention pour permettre de répondre à cette demande.	31 octobre 2024
(c)	Les autres Parties sont invitées à utiliser, selon qu'il conviendra, les questionnaires en ligne et autres formulaires et, conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'article 13 de la Convention de Stockholm, à fournir au	Parties	Un questionnaire en ligne sera disponible sur le site web de la Convention	31 octobre 2024

¹¹ Available at <http://chm.pops.int/Implementation/FinancialMechanism/Guidance/tabid/682/Default.aspx>.

¹² UNEP/POPS/COP.11/INF/31, annex.

	Secrétariat, afin de fournir des informations sur les apports, en particulier les ressources financières, qu'ils pourraient fournir, dans la mesure de leurs moyens, pour appuyer la mise en œuvre de la Convention, en y incluant des informations sur l'accès à cet appui.		pour permettre de répondre à cette demande.	
(d)	Les autres sources, y compris les institutions financières pertinentes, telles que les banques de développement et le secteur privé, sont invitées à utiliser, selon qu'il conviendra, les questionnaires en ligne et autres formulaires et, conformément au paragraphe 2 de l'article 13 de la Convention de Stockholm, à fournir au Secrétariat, des informations sur les contributions qu'ils pourraient apporter à la mise en œuvre de la Convention, en y incluant des informations sur l'accès à ces contributions.	Autres sources	Un questionnaire en ligne sera disponible sur le site web de la Convention pour permettre de répondre à cette demande.	31 octobre 2024
	(ii) Sixième étude du mécanisme de financement			
(e)	Les entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier doivent fournir en temps voulu, des informations pertinentes pour l'étude du mécanisme de financement.	Entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier	Veillez adresser vos demandes au Secrétariat par l'intermédiaire de la personne de contact indiquée ci-dessous.	En temps voulu
(f)	Les Parties sont encouragées à fournir des informations sur l'expérience qu'elles ont acquise dans le cadre des activités financées par le mécanisme financier.	Parties	Veillez adresser vos demandes au Secrétariat par l'intermédiaire de la personne de contact indiquée ci-dessous.	31 août 2024
(g)	Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont invitées à communiquer les informations utiles conformément aux objectifs de la présente étude.	Organisations intergouvernementales et non gouvernementales	Veillez adresser vos demandes au Secrétariat par l'intermédiaire de la personne de contact	31 août 2024

			indiquée ci-dessous.	
--	--	--	----------------------	--

Personne de contact :

M. Frank Moser, courriel : frank-michael.moser@un.org.